



# Relevez le Défi de l'ACA !

## Informations complémentaires

### *Description des différents types de financement gouvernementaux (extrait du cadre de référence de l'action communautaire)*

- **L'entente de service**

« Dans les ententes de service qu'il conclut avec les organismes communautaires, le gouvernement reconnaît implicitement que ceux-ci sont en mesure d'apporter une complémentarité à l'offre de service gouvernementale dans le secteur d'activité visé par l'entente. Le service ou l'intervention communautaire sont alors essentiellement appréciés sous l'angle de cette complémentarité avec l'offre de services publics. Comme l'indique d'ailleurs la politique, « l'entente de service est un contrat de collaboration qui traduit avec précision les engagements des parties ». » (Cadre de référence en matière d'action communautaire p. 21)

*Précisions sur l'entente pour activités spécifiques (PSOC) pour le secteur santé et services sociaux*

Comme elle relève d'une approche contractuelle, elle est incluse dans la catégorie des ententes de services, même si des éléments les différencient. Sa reddition de compte (plus légère) et son caractère récurrent peuvent la faire ressembler à du financement à la mission, mais nous vous demandons pour le présent exercice de considérer les ententes spécifiques comme des ententes de services.

*Distinction importante :* Dans le cas d'une entente de services, le ministère reste responsable de l'offre de service dispensé par le groupe. Alors que dans le cas d'une entente pour activités spécifiques, c'est l'organisme qui est responsable de l'offre de service et a donc plus de marge de manœuvre.

- **Les projets ponctuels**

« Le soutien à des activités ou à des projets ponctuels répond à une réalité fréquente des organismes communautaires. Aux activités régulières d'un organisme peuvent en effet s'en greffer d'autres qui ne se prêtent pas à une entente de service ou qui ne sont pas visées par le soutien en appui à la mission globale. Ce mode peut aussi être utilisé pour les besoins d'organismes communautaires qui ne sollicitent pas un soutien financier récurrent selon les deux autres modes. » (P. 22)

- **Financement à la mission globale**

« Ce que le gouvernement veut aider, dans le mode de soutien en appui à la mission globale, c'est la réalisation d'une mission considérée dans sa globalité plutôt que parcellisée en fonction d'activités particulières ou de priorités gouvernementales. Le ministère ou l'organisme gouvernemental n'est pas acheteur de services ou d'interventions particulières même si la réalisation de la mission passe nécessairement par des activités de diverses natures. [...] Le gouvernement est ici bailleur de fonds et son soutien prend la forme d'un montant forfaitaire, d'une subvention. Les organismes visés sont libres de déterminer pour quels postes budgétaires ils utilisent le montant forfaitaire, pourvu qu'il s'agisse de coûts considérés comme admissibles par la politique. » (P. 23-24). Ces coûts sont :

- les frais généraux : local, matériel de bureau, infrastructure technologique, etc.;
- les frais salariaux associés à la base de fonctionnement et aux services alternatifs de l'organisme;
- les frais rattachés aux volets de la mission sociale des organismes d'action communautaire autonome que sont l'éducation à l'exercice des droits et la défense collective des droits, la vie associative et les activités de concertation et de représentation, le soutien et l'encadrement de l'action bénévole.

## ***Campagne Engagez-vous pour le communautaire***

### **Pour le rehaussement significatif du financement de base des organismes communautaires autonomes et l'indexation de ces subventions**

- La Campagne revendique de la part du gouvernement du Québec le montant qui couvre les demandes financières de l'ensemble du mouvement de l'ACA,
- De nombreux ministères n'indexent annuellement pas les subventions qu'ils versent. Combiné à la stagnation des subventions, cela signifie que les groupes s'appauvrissent, ne pouvant assumer la hausse des frais à couvrir.

#### **Pourquoi cette revendication?**

Il y a 15 ans, le gouvernement du Québec a adopté une politique de **reconnaissance** et de **financement** des groupes communautaires. Il y déclarait que ceux-ci sont « une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » et il s'engageait notamment à leur verser un « financement en appui à la mission globale »<sup>[1]</sup> Pourtant, depuis tout ce temps, le financement de base des groupes stagne; il ne suit même pas l'inflation. Certains ne reçoivent aucune subvention gouvernementale;

Parmi les organismes communautaires mal subventionnés, on retrouve plusieurs organismes qui doivent assumer toutes leurs dépenses (d'immobilisation, d'aménagement et d'entretien d'immeuble, de chauffage, de nourriture, etc.) avec moins de 15 000 \$ par année... En Estrie, en santé et services sociaux, il y a actuellement 14 organismes reconnus non-financés. Du côté des groupes de défense collective des droits, la moyenne de financement est à 45 000\$/an. Au cours des dernières années, quatre groupes de DCD (sur 27) ont dû fermer, entre autres en raison du sous financement chronique (ou de l'absence de financement).

Pour que tous les groupes retrouvent leur capacité d'agir et puissent assumer pleinement leur mission, la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame 475 millions \$<sup>[2]</sup> de plus par an pour les 4000 organismes d'action communautaire autonome :

- 355 millions \$ de plus pour les 2911 groupes du secteur de la Santé et des Services sociaux;
- 40 millions \$ de plus pour les 321 groupes de défense collective des droits;
- 18 millions \$ de plus pour les 271 groupes du secteur de la Famille;
- 14 millions \$ de plus pour les 183 groupes du secteur de l'Éducation;
- et 48 millions \$ de plus pour les 463 groupes des secteurs de l'Immigration, de l'Environnement, des Loisirs, de l'Habitation, de solidarité internationale, des médias communautaires, etc.

## 475 M \$, c'est beaucoup? C'est relatif...

- Pour une deuxième année consécutive, Québec a réalisé un surplus budgétaire de plus de 2 milliards auquel il faut ajouter la contribution au Fonds des générations.
- 475 millions \$, ça représente à peine 0,7 % de toutes les dépenses de programmes du Québec, en 2016-2017...
- Tout en prétextant que ses choix d'austérité sont faits par soucis d'économie, le gouvernement du Québec n'hésite pas à soutenir généreusement des entreprises privées, à même les deniers publics.
- Autre exemple des choix économiques douteux du gouvernement : l'exemption de taxes sur le capital, consentie aux institutions financières depuis 2011. Cela prive l'État québécois de quelque 600 millions \$ à chaque année.
- Et les exemples sont nombreux.

## L'indexation annuelle des subventions pour correspondre à l'augmentation des coûts de fonctionnement

L'absence d'indexation, ou l'insuffisance de celle-ci, appauvrit les groupes un peu plus chaque année : ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses de fonctionnement. Soyons clair, la grande majorité des secteurs de l'ACA ne sont jamais indexés et s'appauvrissent d'année en année, seul le ministère de la Santé et des Services sociaux indexe les subventions qu'il verse pour la mission des groupes d'action communautaire autonome. Toutefois, le taux qu'il utilise est insuffisant pour suivre l'augmentation réelle des coûts de fonctionnement. Or, depuis 15 ans, le coût de la vie (selon l'indice des prix à la consommation) a augmenté de 30,1%...

[1] <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>

[2] Ce montant couvre les demandes financières de l'ensemble du mouvement de l'ACA, tant pour les groupes subventionnés que pour ceux qui sont en attente d'un premier financement. Il inclut toutes les revendications financières adressées à tous les ministères (mis à jour en octobre 2016).

## **Seuils planchers à la phase de développement pour les groupes de base selon le RQ-ACA** (pour les OCASSS, voir tableau plus bas)

Les seuils planchers correspondent à des montants minimaux que les groupes d'ACA ont besoin pour accomplir adéquatement leurs missions. Ils sont calculés en fonction de la typologie du cadre de référence et indexés annuellement.

<b>Types d'organisme</b>	<b>Montants pour 2017 ajustés à l'indexation <sup>(3)</sup></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil, écoute, éducation et orientation<ul style="list-style-type: none"><li>• Défense collective des droits</li><li>• Aide, entraide ou dépannage</li></ul></li></ul>	153 150\$
<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien aux milieux de vie</li></ul>	183 780\$
<ul style="list-style-type: none"><li>• Maisons d'hébergement <sup>(1)</sup></li></ul>	490 079\$
<ul style="list-style-type: none"><li>• Autres problématiques aiguës <sup>(2)</sup></li></ul>	306 229\$

(1) Hébergement = 9 lits. Ajouter 15 000 \$ par lit additionnel.

(2) À condition que les montants soient justifiés.

(3) Les montants de 2015 ont été ajustés en fonction de la variation de l'IPC de 0,7% pour le Québec en 2016.

## **Seuils planchers pour les organismes d'ACA en santé et services sociaux**

Les seuils planchers nationaux sont actuellement les suivant :

<b>Typologie</b>	<b>Seuils planchers 2017-18 indexés</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aide et entraide</li></ul>	222 551 \$
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation /<ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion</li></ul></li></ul>	222 551 \$
<ul style="list-style-type: none"><li>• Milieu de vie</li></ul>	370 918 \$
<ul style="list-style-type: none"><li>• Hébergement</li></ul>	741 836 \$ (base) + 15 000 \$ par lit supplémentaire (si + de 9)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Regroupement</li></ul>	432 738 \$

Source : Campagne Je soutiens le communautaire, je tiens à ma communauté